

Image not found or type unknown



Licenciement après inaptitude

Par **dan81**, le **26/11/2012** à **11:46**

bonjour,j'ai été licencié pour inaptitude a tout poste dans l'entreprise selon l'article r4624-31 depuis le 1/08/1012 .étant dans l'incapacité de travailler mon préavis de deux mois ne m'as pas été réglé est ce normal. il m'a proposé une soit disant place de reclassement en temps qu'égreneur place déjà occupée que j'ai refusé avec l'avis lettre a l'appui d'un conseiller syndical.je voudrais savoir si je pouvais mettre mon ancien employeur aux prud'homme pour harcèlement moraux trois mois après merci de me donner une réponse.